
**Formation doctorale de l'ED SESAM (ED n° 73)
Principes d'organisation et d'attribution de crédits –
Décisions du 20 mars 2015**

En septembre 2015, l'école doctorale SESAM introduit la formation doctorale comme prérequis de soutenance de doctorat pour les primo-entrants. **Tous les doctorants s'inscrivant en 1^{re} année de thèse à partir de septembre 2015 devront acquérir 60 crédits de formation doctorale** au cours de la préparation de leur doctorat pour pouvoir soutenir leur thèse. Les doctorants plus anciens ne sont pas concernés par cette mesure.

Le présent document indique les différentes façons d'obtenir les crédits de formation. Ces crédits seront enregistrés au fur et à mesure de leur obtention par le secrétariat de l'ED.

Formation disciplinaire

- Séminaires spécifiques de l'ED
- Séminaires suivis dans une autre université ou à l'étranger (avec l'accord du directeur de thèse)
- Cours de master en rapport avec la discipline ou le sujet de la thèse (avec l'accord du directeur de thèse)
- Cycle de formation extérieur à l'ED (avec l'accord du directeur de thèse)

Crédits	3-6 h (demi-journée ou journée) = 3 crédits 12 h (2 journées) = 5 crédits 18 h (3 journées) = 8 crédits
----------------	---

En cas d'absence à certaines séances d'un séminaire, les crédits seront attribués au prorata de la présence.

- Séminaires de l'unité de recherche (présence, présentation, sur validation du laboratoire) : **5 crédits/an**

Formation transversale

- Séminaires pluridisciplinaires ou méthodologiques de l'ED : **mêmes crédits** que pour les séminaires spécifiques de l'ED

- Validation d'un niveau en langue étrangère (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : niveau CLES2 ou B2 du cadre européen, ou supérieur ; certification TOEIC, TOEFL, ou similaire) : **10 crédits**
- Cours de français langue étrangère (FLE, 36 h) : **10 crédits**
- Cycle de formation extérieur à l'ED (avec l'accord du directeur de thèse)

Formation professionnalisante

- Tous séminaires du Collège doctoral : voir **crédits** sur le site de l'école doctorale
- Assistance à une journée d'étude, colloque, congrès : **3 crédits/journée**
- **[Prérequis Lille 1]** Présentation sur le thème de la thèse en journée d'étude, colloque, congrès : **5 crédits** (non cumulables avec l'assistance ou la publication)
- Activité de publication à caractère scientifique ou professionnel en lien avec le sujet de thèse (article, ouvrage, chapitre d'ouvrage, rapport de recherche, à l'appréciation du directeur de thèse ou du comité de suivi de thèse ou directeur d'étude de domaine) : **10 crédits** (dans la limite de 30 crédits)

Initiatives scientifiques

- Participation à l'organisation de manifestations scientifiques ou de journées jeunes chercheurs : **4 crédits**

Dérogations : les situations particulières seront traitées au cas par cas (doctorants salariés, longs terrains à l'étranger, thèses en cotutelle, etc.).

Principes validés par le conseil de l'école doctorale